



**INSTITUT DE RECHERCHE LÉA ROBACK
SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES
(ILRIS)**

Yanick Noiseux

Sociologie, UQÀM

**Sous la direction de Jean- Marc Fontan
Sociologie, UQÀM
Observatoire montréalais du développement (OMD)
www.unites.uqam.ca/omd**

Décembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	3
LES OBJECTIFS DU PROJET	4
MANDAT DU CHERCHEUR	5
MÉTHODOLOGIE	6
LIMITES DE L'ÉTUDE.....	6
CONTENU DU DOCUMENT	6
1.0 LA VIE ET L'ŒUVRE DE LÉA ROBACK	8
2.0 UN INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES	12
3.0 LES INÉGALITÉS SOCIALES.....	15
MESURE ET DÉMESURE DE L'INÉGALITÉ SOCIALE	16
APERÇU DES DÉBATS THÉORIQUES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI.....	19
DES PROPOSITIONS ALTERNATIVES	21
4.0 CONSULTATION	25
RÉSULTATS DE LA CONSULTATION.....	26
<u><i>Pertinence du projet</i></u>	26
<u><i>Appui au projet</i></u>	27
<u><i>Certaines réserves</i></u>	27
<u><i>Trois suggestion à considérer</i></u>	27
5.0 RETOMBÉES ANTICIPÉES DU PROJET.....	29
BIBLIOGRAPHIE	30

PRÉSENTATION

L'inégalitarisme est une réalité aux contours complexes. Elle hante le débat sociologique depuis les tous débuts de la naissance de cette discipline. À juste titre, Pierre-Jean Simon (1991) rappelle dans son histoire de cette science sociale comment Platon posait le débat de l'inégalité par une première réflexion sur le dualisme de classes.

L'inégalité prend naissance avec l'innovation culturelle que représente la vie en société. L'inégalité semble aller de pair avec le fait de vivre en société, comme si le prix à payer, pour reprendre une expression de Dupuy () était d'avoir des pauvres pour permettre aux riches de « faire bouger l'histoire » !

Si tel a été historiquement le cas, si tel a été le prix à payer pour donner libre cours au progrès, pour libérer le potentiel humain, pour faire croître son « capital », ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le niveau et la qualité de l'enrichissement actuel est directement lié au fait que nous avons franchi un seuil de développement des connaissances et d'évolution du complexe technico-scientifique qui permet de poursuivre hors de tout doute la marche de l'histoire humaine dans le progrès sans que continuent de croître les inégalités sociales.

Nous pourrions certes penser qu'une telle affirmation est impossible à vérifier à l'échelle de la planète. Prenons simplement au sein des pays développés le plus riche parmi les riches pour voir combien cette affirmation est validée. Les riches états-uniens en veulent encore plus, tout simplement plus... Rien ne semble vouloir rassasier la soif de richesse des « inclus », leur quête du développement dans l'accroissement des inégalités des « exclus ».

Le présent document est le fruit d'une recherche exploratoire en vue de mettre sur pied un mécanisme de recherche sur les inégalités sociales. La recherche exploratoire nous a permis de tester une hypothèse de travail à l'effet de créer un Institut de recherche qui porterait le nom de Léa Roback.

Il va de soi que ce projet répond à une interrogation de base : pourquoi les sociétés recourent-elles à l'inégalitarisme pour appuyer leur développement ? Nous n'affirmons pas que l'égalitarisme est la voie naturelle de

développement des sociétés. Nous n'affirmons pas non plus que l'inégalité sociale est une voie nécessaire. Nous affirmons toutefois qu'il importe de comprendre pourquoi le recours à l'égalité naturelle n'est pas la voie privilégiée par les « élites » ou les « classes » dominantes. Par égalité naturelle nous entendons l'existence de différences entre des individus comme normale sans que ces différences ne soient utilisées pour justifier des avantages ou des désavantages culturels.

En corollaire, nous affirmons qu'il importe de comprendre pourquoi la sujétion des dominés se maintient, se pérennise ou trouve à se reproduire dans le contexte actuel de « la civilisation du savoir », lequel rend de plus en plus « instruit » l'ensemble de la population. Dans un tel contexte, l'exercice de la raison devrait permettre une plus grande égalité entre les parties prenantes de ce type de civilisation, ce qui n'est pas le cas...

Les objectifs du projet

Les objectifs de l'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales (ILRIS)* allient utilité, flexibilité, mobilisation de ressources et reconnaissance du patrimoine transmis par Léa Roback.

- Le premier objectif de l'ILRIS vise à perpétuer la mémoire de Léa Roback, militante, activiste et femme de cœur. Ayant lutté toute sa vie contre l'injustice et les inégalités sociales, il nous apparaît pertinent d'associer son nom au projet de création d'un institut de recherche sur les inégalités sociales.
- Le second objectif est de relancer la réflexion, les débats et la recherche sur les inégalités sociales au Québec. L'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales* propose d'être un lieu de convergence de la réflexion théorique et de la réflexion issue des milieux de la pratique sociale - mouvements sociaux et organisations de la société civile - concernant les enjeux du renouvellement constant des modalités de production des inégalités sociales au Québec, au Canada et dans le monde. Un des rôles principaux de l'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales* serait donc de veiller à une meilleure diffusion et production de la recherche qui innoverait dans la compréhension et

le dépassement des processus de production et de reproduction des inégalités sociales.

- Le dernier objectif vise la création d'un Institut de recherche, lequel repose sur un partenariat élargi reposant premièrement sur une alliance au sein du département de sociologie entre différents groupes de recherche touchant de près ou de loin à la question des inégalités sociales et la mise en réseau des connaissances et de l'information auprès de partenaires de différents milieux : universitaire, syndical, gouvernemental, des affaires, communautaire ou religieux.

Mandat du chercheur

Le présent rapport de recherche s'inscrit dans le cadre d'une subvention de 750 dollars accordée par le *Comité de soutien à la recherche* de la Faculté des sciences humaines au professeur Jean-Marc Fontan du département de sociologie de l'UQÀM. Le document explore la perspective de la mise en place d'un institut de recherche sur les inégalités sociales. L'*Institut* serait dédié à la mémoire de Léa Roback. Pour la réalisation de cette recherche et sa validation, le mandat principal du chercheur est de :

- préparer un pré-projet ayant comme objectif la création d'un groupe de recherche sur les inégalités sociales au sein du département de sociologie de l'UQÀM.
- vérifier la pertinence et l'intérêt du projet auprès des professeurs et professeures de différents groupes de recherches du département de sociologie de l'UQÀM qui pourraient être concernés par un tel projet.
- explorer les débats et les enjeux actuels concernant la question des inégalités sociales.
- répertorier et distinguer des lieux « alternatifs » de réflexion québécois ou canadiens sur la question des inégalités sociales.

Méthodologie

Pour la préparation de ce document, nous avons choisi d'utiliser une méthodologie relativement simple. Dans un premier temps, une brève revue de la littérature contemporaine nous a permis de relever les principaux débats et enjeux associés aux concepts « *inégalité sociale* », « *égalitarisme* » et « *inégalitarisme* ». Par l'intermédiaire d'Internet, nous avons été en mesure de tracer un inventaire sommaire des initiatives existantes au Québec et au Canada en ce qui concerne la recherche sur ces sujets.

Dans un deuxième temps, nous avons rencontré chacune des personnes ressources identifiées à la section 5.1 du document afin de mesurer l'intérêt suscité par le projet de création de l'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales*. Les réponses obtenues ont été analysées et sont présentées à partir de quelques dimensions : intérêt et pertinence du projet, conditions de réalisation et proposition de travail.

Limites de l'étude

La nature exploratoire de notre étude nous a conduit à faire des choix qui ont pour conséquence de rétrécir quelque peu les limites de notre recherche. Pour ces raisons, en ce qui concerne le cadre théorique associé à la question des inégalités sociales, nous avons choisi de nous limiter aux enjeux et débats actuels concernant cette thématique plutôt que de replonger dans de vieux débats remontant aux premiers balbutiements de la sociologie.

En ce qui concerne la démarche engagée quant à la mesure de l'intérêt suscité par le projet de l'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales*, nous nous sommes principalement restreints à rencontrer des professeur-e-s du département de sociologie de l'UQÀM et des représentant-e-s des principales unités de recherche de ce département.

Contenu du document

Le document est séparé en cinq courtes sections. La première permet de présenter la vie et l'œuvre de Léa Roback ainsi que la mission proposée pour l'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales*. La deuxième section est, quant à elle, consacrée à la question des inégalités sociales. On y

interroge, tout d'abord, la pertinence de créer un nouvel institut, puis, dans un second temps, cette section présente les principaux enjeux et débats actuels concernant l'accroissement des inégalités sociales. La section 3 présente les divers scénarios envisagés pour le démarrage du projet tandis que la quatrième section trace l'étendue des partenariats possibles pour l'*Institut*. Cette section cherche aussi à mesurer l'intérêt porté par ces partenaires éventuels à propos du projet présenté dans ce document. Enfin, la dernière section présente les retombées anticipées par la mise en place d'un institut de recherche consacré à la question des inégalités sociales au sein du département de sociologie de l'UQÀM.

1.0 LA VIE ET L'ŒUVRE DE LÉA ROBACK



« L'important, c'est d'apprendre à être humain, apprendre que les autres, c'est du monde comme nous »

Léa Roback, 1903- 2000

La photo et la citation sont tirées du site web de la fondation Léa Roback, www.fondationlearoback.org

Décédée le 28 août 2000, à l'âge de 96 ans, Léa Roback, femme d'action et militante progressiste, laissa dans le deuil une cohorte d'hommes et de femmes pour qui les luttes épiques de cette pionnière de l'activisme au Québec ont sensiblement marqué le cours de leur existence.

Que ce soit au syndicat de l'*Union de la Robe* dans les années 1930, à l'usine *RCA Victor* au tournant des années 1940, à *La voix des femmes* dans les années 1960 ou, par la suite, en faisant la promotion de nombreuses causes portées par un souci d'une plus grande justice sociale, nombreux sont ceux et celles qui ont, un jour ou l'autre, croisés Léa Roback, cette pionnière contemporaine de la lutte contre toutes les formes d'inégalités sociales.

Racisme, sexisme, classisme ou tout simplement le bellicisme de la classe dirigeante, Léa Roback n'a jamais cessé de les combattre avec force et caractère. Le nom de Léa Roback s'associe tout naturellement à la question des inégalités sociales et c'est pourquoi il nous est apparu pertinent d'honorer sa mémoire en baptisant l'éventuel institut de recherche du nom de cette grande humaniste.

Née à Montréal en 1903, cette fille d'immigrants juifs polonais a grandi à Beauport dans la région de Québec pour ensuite revenir à Montréal lorsqu'elle était encore adolescente. C'est tout d'abord en travaillant à la *British American Dyeworks* qu'elle prend conscience des différences entre les diverses couches de la société montréalaise :

« On nous avait appris qu'il y avait des riches et des pauvres, que c'est la volonté du bon Dieu et qu'on aurait notre récompense au ciel. Moi j'ai pour mon dire que c'est ici la vie!¹ ».

Léa Roback y travaille un certain temps pour ensuite se trouver un emploi de caissière au théâtre *Her Majesty's* sur la rue Guy. Ardente lectrice et férue de littérature française, c'est en travaillant-là qu'elle économise (en faisant payer un petit surplus aux gens de la haute société qui désiraient toujours avoir les meilleures places !) la somme nécessaire afin d'aller étudier cette discipline à l'Université de Grenoble en France.

Véritable citoyenne du monde, Léa Roback voyage beaucoup au cours de sa jeunesse. Dès son retour de Grenoble, elle rejoint sa sœur à New York. Puis, c'est au tour de son frère Henri, installé à Berlin, de recevoir la visite de Léa après qu'elle ait séjourné quelque temps à Barcelone. Nous sommes alors en 1929, Hitler amorce son ascension sur la scène politique allemande et les groupes nazis prolifèrent, Léa s'associe alors à la mouvance communiste. Elle quitte le mouvement à la fin des années 1950. Dans son entretien avec Nicole Lacelle (1988), elle déclare que c'est au cours de cette période qu'est née chez elle une véritable conscience politique.

En 1932, la situation s'envenime, Léa, qui est étrangère, et juive de surcroît, se voit contrainte de revenir à Montréal. Elle fait tout de même, en 1934, un séjour de quelque mois en Union Soviétique où elle passe bien près de se marier, mais son désir de liberté et d'indépendance l'en empêche. Installée pour de bon dans la ville qui l'a vu naître, Léa Roback ne chôme pas longtemps et amorce une longue carrière consacrée à lutter contre de nombreuses inégalités sociales. Peu après son retour, elle participe à l'organisation de l'*action en faveur des sans travail* dirigé par Norman Béthune. Léa Roback travaille aussi au *Young Women's Hebrew Association* (YWHA) où elle met

¹ Pedneault, H. Mars 1983. « Entrevue avec Léa Roback : Propos d'une batailleuse », *La vie en rose*, No. 10, p. 50.

notamment en contact avec des médecins compétents des jeunes femmes désirant avoir recours à l'avortement.

En 1935, elle tient la première librairie marxiste de Montréal, ce qui lui vaut de se faire connaître par les autorités policières. Par la suite, elle devient organisatrice politique de Fred Rose, premier candidat communiste à être élu aux Communes. En 1936, elle travaille au service de l'éducation de l'*Union Internationale des ouvrières du vêtement pour dames*, mieux connu sous le nom d'Union de la robe. Par la suite, elle s'implique activement dans la mise sur pied d'un syndicat à la RCA Victor, où elle reste jusqu'en 1951.

Léa Roback ne cesse jamais de militer contre « l'inhumanité de l'homme envers son prochain² ». Dans les années 1960, elle devient membre du collectif *La Voix des femmes* au côté de Madeleine Parent, Thérèse Casgrain et de Simone Monet-Chartrand. Par la suite, son attention se porte sur la guerre du Vietnam, sur le régime d'apartheid en Afrique du Sud, pour l'accès libre à une éducation de qualité... Comme le souligne le bel hommage sur le site web de la Fondation Léa Roback, cette femme courageuse ne cesse de lutter que lorsqu'elle fut « happée en plein combat » à l'âge de 96 ans³.

La question des inégalités sociales est large, tout comme le fut l'activisme de Léa Roback. Féministe, elle s'est battue pour l'obtention du droit de vote, pour le droit à l'avortement, pour l'accès à la contraception. À 83 ans, elle participe, sous une pluie battante, à la marche des femmes pour l'équité salariale. Contre le racisme et l'intolérance, elle est à la fois aux côtés des Canadiens Français, des Juifs, des Noirs sud-africains ou de toutes autres minorités lorsque leurs droits sont bafoués. Quant à la classe ouvrière, elle en fait certainement partie, et y organise la résistance par son travail dans le milieu syndical. Contre le bellicisme de la classe dirigeante, elle s'oppose en se joignant aux pacifistes dénonçant la guerre du Vietnam. Plus tard, à l'époque du président Reagan, elle milite contre la prolifération des armes nucléaires.

Léa Roback a livré un combat pour permettre l'accès aux résidents de St-Henri à des logements décentes, et ce, dès l'époque de l'administration du maire Camilien Houde au tournant des années 1930. L'éducation était

² Leboeuf, Lucie. Octobre 1978. « Léa Roback ou comment l'organisation syndicale est indissociable de la vie de quartier », *Dossiers "Vie ouvrière"*, Vol. 28, no. 128, p. 462.

³ www.fondationlearoback.org/bio

également une cause qui lui était chère. Lors de son passage à l'*Union de la Robe*, lorsqu'elle tenait la librairie marxiste, en distribuant des tracts dans la rue, activité qu'elle adore et accomplit jusqu'à la fin de sa longue vie, Léa Roback a toujours eu à cœur la nécessité de diffuser l'information permettant de mettre en lumière quelconque injustice :

« Penser que le citoyen moyen est un idiot relève du mythe. Lorsque je distribue des tracts, les uns se disent intéressés, d'autres sont prêts à écouter, et de retour à la maison, ils en parlent à leur entourage. Ça fait boule de neige. De là des résultats concrets⁴ ».

À une époque où l'homosexualité n'était pas encore un mot qui se prononçait, Léa Roback fait fief des tabous et cultive des amitiés sincères avec quelques homosexuels bien connus, ce qui lui attire les foudres de ses employeurs. De cette trop courte liste qui ne recense que des éléments connus de l'action de cette pionnière, il en ressort un esprit libre, indépendant et rempli d'une grande humanité. L'éventail de ses actions et la diversité de celles-ci correspondent donc bien à l'esprit que nous entendons donner au projet de création d'un institut de recherche sur les inégalités sociales.

Celle dont la mère lui avait appris que la mort est la seule justice au monde n'a visiblement jamais accepté cet état de fait. L'ensemble de son œuvre en est d'ailleurs l'étincelante démonstration. Toute sa vie durant, Léa Roback n'a jamais accepté l'existence d'inégalités sociales. Sa mémoire est aujourd'hui perpétuée par le travail de la Fondation qui porte son nom.

L'Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales, dans le même esprit que cette noble initiative, se propose donc, lui aussi, de perpétuer la mémoire de Léa Roback. Nous espérons ainsi, humblement, honorer cette grande dame en associant son nom à une cause qui lui était chère.

⁴ Anonsen, F. Automne 1986. « Léa Roback, plus de cinquante ans de militantisme », *Canadian woman studies : Les cahiers de la femme*, Vol. 7, no. 3, p. 105.

2.0 UN INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES

L'idée de créer un *Institut de recherches sur les inégalités sociales* repose sur un quadruple constat.

Premier constat, l'évolution de l'environnement économique suscite les plus hautes craintes quant à la reproduction d'un mode de répartition de la richesse qui repose toujours sur l'inégalitarisme et l'anthropocentrisme (Krugman, 2002). À une époque où l'on assiste à une recomposition du rôle de l'État-providence, au dépassement du compromis fordiste, à l'hyper dégradation et exploitation de la biosphère, à l'extinction massive et à l'irréversibilité de mutations « culturalisées » du bagage génétique planétaire, la grande question sociale de l'égalitarisme et de l'inégalitarisme est plus centrale qu'elle ne l'a jamais été depuis les tous débuts de l'aventure humaine (Beaud, 1997).

Dans ce contexte, de nombreuses initiatives ont été entreprises à travers le monde afin de mieux saisir l'ampleur des perturbations ou des transformations en cours. En France, un vaste travail a été amorcé et publié dans la collection *Alternatives-économiques* afin d'arriver à déchiffrer les inégalités sociales de tous les types au tournant du siècle (Bihl et Pfefferkorn, 1995). On y constate que bien que le PIB de ce pays a cru de plus de 25 % entre 1982 et 1992, le nombre de pauvres en France n'a pas diminué et que l'écart entre les revenus des classes favorisées et démunies ne cesse de s'accroître (Piketty, 2001). Aux États-Unis, comme le soulignait récemment Michael Hayes de l'Université Simon Fraser lors d'un colloque de l'Observatoire québécois sur les inégalités sociales et de la santé (OMISS), la réflexion sur l'inégalitarisme suscite un important débat (Kanpur, 2002 ; Freeman, 1996, Krugman, 1996 ; Hurst 2001 ; Lardner, 2002).

Pour ce qui est du Canada, il y a certes le *Canadian Center for Policy Alternatives* (Lee, 2002 ; Kerstetter, 2001) et le *Center for Social Justice* de Toronto qui diffusent de l'information. On note aussi quelques études (Morissette, Zhang, Drolet, 2002 ; Gee et Pruss, 1998) dont une analyse récente sur l'évolution sur une période de quatre-vingt ans des « revenus élevés » au Canada (Saez et Veall, 2000).

Au Québec, à part l'OMISS, créé en 1998, lequel concentre ses travaux sur le territoire de la grande région montréalaise, peu de groupes ou de structures de recherche se consacrent directement à la question des inégalités sociales.

C'est donc en partie pour répondre à ce vide que nous projetons la création de l'*Institut de recherche Léa Roback*, au sein du département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, institution idéale pour déployer un effort de recherche qui s'étendrait à l'ensemble de la province.

Second constat, nous assistons à des changements importants dans l'organisation du travail et plus largement dans la structure socioprofessionnelle. À l'heure de la révolution des technologies de l'information (Castells, 1996 ; Singh et Dhumale, 2000), ce passage entraîne une nouvelle série de questionnements au sujet des inégalités sociales. Aux questionnements devenus traditionnels sur l'égalité des revenus, des sexes, des races ou de l'orientation sexuelle, s'ajoutent des thématiques nouvelles concernant les inégalités d'accès à la technologie (Ferreira, 2000), d'accès à une éducation (Shea, 2000) permettant de se greffer à « l'économie du savoir », aux inégalités des statuts, aux inégalités de traitement entre l'homme et la marchandise (le libre-échange ne s'étendant pas à la libre circulation des travailleurs, en Amérique du moins).

Aux réflexions portant sur les nouvelles inégalités sociales se greffent des analyses concernant les inégalités de la richesse découlant de l'accumulation d'un patrimoine (Freeman 1996 ; Wolff 1996), l'inégalité des conditions de départ ou l'inégalité des capacités (Sen, 2000).

Troisième constat, il importe de parler des inégalités en termes environnemental : accès aux ressources environnementales (eau, air, bois...) et proximité de sites d'enfouissements ou pollués (Weintraub, 1994). La réflexion sur les inégalités environnementales permet de lier cette question aux modalités de production et de gouvernance de la matrice de la mondialité (piste du commerce équitable et des expériences respectant l'équilibre entre l'économie et l'environnement).

Quatrième constat, et c'est probablement le constat le plus inquiétant, on assiste, ces dernières années, à un changement d'attitude au sein de l'opinion publique en ce qui concerne les inégalités sociales. Influencée par un

complexe médiatique faisant l'éloge de l'individualisme, de la nécessité d'une vive compétition et du culte du succès et de la personnalité, l'opinion publique se dit moins indignée ou concernée par l'accroissement des écarts entre les plus riches et les plus pauvres. La répartition de la richesse ne préoccupe pas outre mesure une opinion publique en manque de consumérisme. En ce qui concerne les États-Unis, Glazer (2002) rend compte de ce changement d'attitude de l'opinion publique alors les travaux de Bihr et Pfefferkorn (1995) soulignent également cet état de fait pour la France.

Dans les cas canadien et québécois, il semble que cette tendance soit aussi présente, mais les données à ce sujet restent éparses. C'est dans cette optique que le réseau de partenariat qui devra être établi au sein de l'Institut pourrait s'avérer fort utile.

Au Canada, l'accroissement des écarts entre les revenus des dirigeants de grandes entreprises, des professionnels du sport, de certains spécialistes des professions libérales a beau atteindre des sommets historiques, la population canadienne et québécoise reste frigide devant cet accroissement des inégalités. Il nous paraît urgent de veiller, à une meilleure circulation de l'information disponible en qui concerne l'accroissement de ces écarts car, comme nous l'a enseigné Léa Roback, une personne bien informée ne peut être insensible à toute cette misère.

Voilà donc, dans une brève présentation centrée sur quatre constats fondamentaux, l'ensemble des raisons qui nous portent à promouvoir la création de l'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales*.

La mission de l'éventuel *Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales* serait d'honorer et de perpétuer la mémoire de cette pionnière du militantisme au Québec en se concentrant sur l'actualisation et le renouvellement du discours sur les inégalités sociales.

L'*Institut* accomplirait sa mission en alimentant la réflexion sur les inégalités sociales dans une perspective multidisciplinaire tout en cherchant à donner de la visibilité aux acteurs et aux initiatives innovantes en matière de lutte contre les inégalités sociales.

Enfin, l'*Institut* proposerait un propre programme de recherche inédit sur l'égalitarisme et l'inégalitarisme.

3.0 LES INÉGALITÉS SOCIALES

La question des inégalités sociales a toujours attiré l'attention des économistes, des politologues, d'anthropologues et autres spécialistes des sciences sociales. Pour ce qui est du champ de la sociologie, on se rend compte, avec le recul, que la question des inégalités sociales est certainement l'une des thématiques qui a le plus contribué à l'essor de cette discipline et à sa reconnaissance dans la sphère académique. Le *dictionnaire de Sociologie* (Akoum et Ansart; 1999) définit ainsi les inégalités sociales :

Distribution non uniforme d'un bien matériel ou symbolique socialement valorisé parmi les membres d'une société. Les inégalités sociales existant entre les individus peuvent affecter n'importe quelle espèce de possessions (richesses, instruction, information, etc.), de qualités (prestige, âge, état de santé, etc.) et de réalisations (diplôme, performance physique, autorité, etc.), dès lors qu'elles sont susceptibles d'être réparties de façon non uniforme ; c'est le cas de presque toutes, à l'exception de la vie elle-même⁵.

Cette définition ne fait pas l'objet d'un consensus chez les chercheurs. C'est particulièrement la nature du bien matériel ou symbolique (inégalité de quoi ?) qui fera l'objet de débats comme nous le soulignerons un peu plus loin dans cette section. En fait, l'origine de ce débat découle en partie du fait qu'il est difficile, voire impossible, de distinguer les inégalités sociales de celles qui découlent de la différenciation entre les individus. De plus, comme nous le rappelle Girod (1971), une des raisons qui expliquent une bonne partie de ces débats, *c'est l'importance de notre ignorance de la dynamique des interactions complexes entre les différentes formes d'inégalités⁶*. Il s'agit-là d'un constat fort important et c'est précisément un des objectifs de *l'Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales* que de contribuer à sa démystification.

Comme le soulignent Bourdon et Bourricaud (2000) reprenant les propos de Dahrendorf (1968) dans leur *Dictionnaire critique de sociologie*, il semble

⁵ Charles Cuin, dans *Dictionnaire de Sociologie*, Akoum et Ansart (eds), Le Robert, Édition du Seuil, Paris, 1999, p. 281.

⁶ Girod, 1971. Cité par Charles Cuin, dans *Dictionnaire de Sociologie*, p. 281.

qu'en ce qui concerne les inégalités sociales, Jean Jacques Rousseau avait déjà, dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*,⁷ cerné l'essentiel de la question. Ce dernier y est allé de trois constats en ce qui concerne l'origine et les causes de l'inégalité sociale. *Chacun commença à regarder les autres et à vouloir être regardé soi-même, l'estime publique eut un prix*⁸. Le marché de la reconnaissance sociale était né et allait donc entraîner le déploiement de l'inégalité parmi les hommes. Second constat, pour Rousseau, les inégalités sociales ont tendance à se cumuler. Troisièmement, pour durer, le contrat social implique que l'autorité publique s'assure que *les riches ne soient pas trop riches et les pauvres pas trop pauvres*⁹. Encore aujourd'hui, et plus de deux siècles après sa rédaction, voilà donc trois constats qui nous apparaissent toujours d'actualité.

Mesure et démesure de l'inégalité sociale

En février 2002, une enquête de René Morissette, Xuelin Zhang et Marie Drolet, réalisée sous la responsabilité de Statistiques Canada, dévoilait une série de dix constats qui porte à croire que la croissance des inégalités sociales au Canada n'est pas en voie de se résorber.

Tout d'abord l'étude, construite à partir d'une analyse comparative entre l'Enquête sur les avoirs et les dettes (EAD) de 1984 et l'Enquête sur la sécurité financière (ISF) de 1999, conclut que l'inégalité de la richesse a augmenté entre 1984 et 1999. Parmi les neuf autres constats de cette enquête, un bon nombre d'entre eux nous paraissent forts inquiétants, dont les trois suivants :

l'augmentation de l'inégalité de la richesse s'est accompagnée de baisses sensibles de la richesse réelle moyenne et de la richesse médiane de certains groupes, comme les jeunes couples avec enfants et les immigrants récents, seul le 10^{ème} décile a augmenté sa part de la valeur nette totale entre 1984 et 1999 ; la richesse réelle médiane et la richesse réelle moyenne ont augmenté beaucoup plus chez les unités familiales dont le soutien économique principal est un diplômé universitaire que chez les autres unités familiales. (p. 21)

⁷ Pour une version Internet de ce texte : www.constitution.org/jjr/ineq_01.htm.

⁸ Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, cité par Bourdon et Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, p. 310.

⁹ Ibidem.

À ces constats forts inquiétants, s'ajoute les recherches du *Canadian Center for Policy Alternatives*. Une de ses études reprend les données de l'enquête ISF de Statistiques Canada et s'intéresse principalement au territoire de la Colombie-Britannique. Elle permet de constater que dans cette province, 50 % de la population se partage 95,7 % de la richesse, laissant un bien maigre 4.3 % de la richesse à l'autre moitié de la population (CCPA, 2001). Quant aux personnes qui font partie du premier décile, elles s'accaparent plus de la moitié de la richesse de la province, soit 54.6 %.

Dans cette étude, le Québec fait bonne figure. En fait, il se classe à l'avant dernier rang, suivi par les provinces de l'Atlantique, en ce qui concerne l'écart entre les individus les plus riches et les plus pauvres de sa population. Malgré tout, il ne faudrait pas occulter le fait que les plus pauvres sont aussi endettés que la moyenne des populations démunies des autres provinces.

D'autres études, dont celle de Gee et Prus (1998), se sont intéressées aux inégalités de revenus en fonction de l'origine ethnique. Encore là, ce qui en ressort est révélateur. Ces auteurs concluent que l'origine ethnique est un facteur qui joue de façon importante en ce qui concerne le niveau des revenus et pour l'accès à l'emploi. Ces faits ne sont certes pas nouveaux, mais ils permettent de mettre en lumière la persistance de ce type d'inégalités au Canada.

Les États-Unis ont récemment « cimenté » leur position traditionnelle et peu enviable de leader mondial en ce qui concerne les inégalités parmi les pays les plus avancés¹⁰. Les salaires de plus de 80 % de la population états-unienne ont stagné lors des 20 dernières années (Freeman, 1996). Pendant ce temps, les individus faisant partie du 1 % de la population la plus riche du pays ont doublé leur fortune depuis les années 1970 et possèdent maintenant plus de 95 % de la richesse du pays (Inequality.org, 2002). Cette concentration de la richesse est la plus élevée de l'ensemble des pays développés et deux fois plus élevée que celle de l'Allemagne (Rapport des Nations Unies sur le développement humain, 1998). Les présidents-directeurs-généraux des grandes entreprises gagnent aujourd'hui plus de 419 fois le salaire moyen d'un ouvrier oeuvrant dans le secteur manufacturier (Hurst, 2001). Ces chiffres se contentent de « mesurer », autant que faire se peut, les inégalités de type économique.

¹⁰ Traduction libre de l'auteur. Richard B. Freeman, dans son article "Solving the New Inequality", 1996.

L'observateur attentif n'y voit ici qu'un portrait tiré à grands traits d'une situation d'autant plus grave que l'accroissement des inégalités sociales ne se répercute pas uniformément à travers l'ensemble de la population. Certains groupes, que ce soit en fonction de l'origine ethnique (afro-américain, hispanophone d'un peu partout en Amérique, du Moyen-Orient ou encore les populations récemment émigrées de l'Asie), du genre, de l'orientation sexuelle ou de l'âge sont touchés plus directement que d'autres. Les répercussions de cet accroissement des inégalités restent imprévisibles, mais il n'en demeure pas moins que la situation peut, à tout moment, devenir explosive comme l'ont démontré les affrontements interethniques à Los Angeles suite à « l'affaire Rodney King » ou encore dans les rues de Cleveland, plus récemment.

Les inégalités sociales ne peuvent être confinées à l'intérieur des territoires formés par les États-Nation. Il nous apparaît passablement clair que, dans un contexte d'accélération du processus de mondialisation, il est également fort important de s'attarder sur les clivages entre différentes régions du globe, notamment entre le Nord et le Sud, pour prendre un point de vue quelque peu réducteur, mais qui démontre clairement toute l'importance de cette question.

Sur cette question, Hurst (2001), dans un ouvrage à caractère pédagogique, recense un certain nombre de données statistiques fort éloquentes à ce sujet. Si l'on compare les pays industrialisés avec les pays les moins développés¹¹, ces derniers ont un taux d'alphabétisation deux fois moins élevés, le taux de mortalité infantile y est 10 fois supérieur, les personnes vivent 45 % plus longtemps dans les pays industrialisés. On retrouve, toujours dans les pays les plus industrialisés, 20 fois plus de médecins (proportionnellement à la population), on y consomme 211 fois plus d'électricité, 10 fois plus de téléviseurs, etc. De façon globale, l'indice de développement humain (IDH) reflète bien cet état de fait et s'avère 2.6 fois plus élevé dans les pays dits développés.

Les données sur la pauvreté et le sous-développement ne sont qu'un pâle reflet de l'ensemble de la question concernant les inégalités sociales. Bien sûr, on trouvera toujours des institutions ou des chercheurs pour contester où du moins, « pondérer » ce genre de constatations, notamment l'institut CD

¹¹ Les "Least Developed Countries" selon la nomenclature utilisée par l'ONU.

Howe, dans le cas canadien. Pour ces raisons, ce genre d'étude s'avère essentiel mais insuffisant à une meilleure connaissance des enjeux concernant l'accroissement des inégalités sociales ici comme ailleurs dans le monde. On se doit donc aussi de porter notre attention sur les questionnements de nature plus théoriques en ce qui concerne la question des inégalités sociales. C'est ce à quoi nous nous attarderons dans la prochaine section de cette partie qui cherche à faire brièvement le tour de la question théorique concernant les inégalités sociales.

Aperçu des débats théoriques d'hier et d'aujourd'hui

Comme l'affirme Amartya Sen dans l'introduction de son ouvrage « Repenser l'inégalité » publié en 2000, lorsqu'on s'interroge sur la question des inégalités sociales, la première question que l'on est amené à se poser est la suivante : « Égalité de quoi ? ». À cette question pourtant fort simple, on peut recenser une multitude de réponses qui laissent transparaître, dans la plupart des cas, le positionnement idéologique des chercheurs qui abordent cette question, nous permettant de tracer, à grand traits, l'évolution des débats contemporains concernant l'égalité.

La fin des années 1960 et le début de la décennie suivante ont été marqués, autant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, par la montée en force de nouveaux mouvements sociaux, lesquels posent à nouveau la question de l'égalité des uns vis-à-vis des autres. À cette époque, le discours ou les revendications sont surtout centrés sur l'*égalité des résultats*. Nous sommes à l'époque où l'État-providence atteint son apogée. Les populations des pays développés se joignent pour exiger une distribution plus juste de la richesse entre nombre des membres de leur collectivité. Parmi les penseurs que l'on pourrait qualifier de défenseurs de l'*égalité des résultats*, nous retrouvons Nagel (1979), qui prône l'égalité économique de tous et chacun et John Rawls (1982), qui, moins catégorique, réclamera l'*égalité des biens premiers*, pour ne nommer que ces deux là.

Au début des années 1980, un changement de paradigme s'amorce. Le néolibéralisme est bien en place, symbolisé notamment par l'accession au pouvoir de Ronald Reagan aux États-Unis et de son *alter ego*, Margaret Thatcher, au Royaume-Uni. À cette époque, l'individualisme devient roi et la question de l'intérêt collectif s'éclipse graduellement. C'est à cette époque que le questionnement concernant l'égalité glisse de *l'égalité des résultats*

vers ce qu'on appellera *l'égalité des chances ou des opportunités*. Encore aujourd'hui, c'est cette conception de l'égalité qui trouve le plus souvent écho auprès de la population nord-américaine (Glazer, 2002). Dworkin (1978, 1981, 1985, 1987) sera un des principaux idéologues de cette école de pensée qui marque le débat sur l'égalité et qui reste, encore aujourd'hui, très influente auprès des décideurs politiques.

On assiste, également à cette époque, à l'émergence d'un discours qui s'auto-qualifiera d'anti-égalitariste. Ce courant de pensée, mis de l'avant notamment par R. Nozick dès 1973 et propagé par Pat Buchanan lors de ses campagnes à la présidence des États-Unis, place la liberté au centre de ses préoccupations. Par conséquent, l'idée de mettre la question de l'égalité au-devant de celle de la liberté sera incompatible avec leur philosophie. Lorsqu'on s'attarde à cette école de pensée, comme l'a fait Sen, force est d'admettre que les promoteurs de cette façon de concevoir l'égalité n'arrivent pas à évacuer complètement la question de l'égalité. En fait, ce que Nozick propose est une nouvelle réponse à la question « Égalité de quoi ? ». Il s'agit dans ce cas de *l'égalité des libertés*. Pour le courant libertarien, la liberté est un droit fondamental et doit être *également* accessible à chaque individu.

À ces prises de positions classiques, concernant la question de l'égalité, s'ajoute une nouvelle vague de réponses à la question posée par Sen. Ce dernier, lauréat du prix Nobel d'économie et souvent qualifié d'économiste à visage humain, avance également sa propre réponse. Celle-ci pose *l'égalité des « capacités »* au centre de la réflexion. Pour d'autres, c'est *l'égalité des conditions* qui doit être mis en avant scène (Freeman, 1996).

Égalité des résultats, des chances, des biens premiers, des libertés, des capacités, des conditions, voilà donc une série de réponses différentes à une question pourtant fort simple. Cette énumération représente bien toute la complexité de la réflexion théorique concernant la question de l'égalité/inégalité. Notre objectif ici n'est pas d'entrer dans les détails de cette réflexion, mais bien de présenter brièvement au lecteur, les principaux enjeux de la recherche concernant les inégalités sociales. Évidemment, les questionnements théoriques concernant la question des inégalités sociales ne se sont pas bornés à ce type d'interrogation.

Ravi Kanpur (1998), de l'Université Cornell, recense deux phases ayant marqué la recherche concernant les inégalités sociales et la pauvreté depuis une trentaine d'années.

Une première phase, qu'il qualifie de phase d'avancée conceptuelle, fut, selon cet auteur, amorcée par les travaux novateurs de Atkinson et Sen au début des années 1970. Cette première phase donne lieu à des études sur la mesure des inégalités sociales et de la pauvreté (indice IDH, courbe de Lorenz, coefficient Gini, etc), à des débats concernant l'utilitarisme (dont nous avons peu parlé mais qui était certainement très présent à cette époque). Elle donne aussi lieu à des réflexions sur les enjeux des rapports homme-femme au sein même des foyers et sur la question de l'incidence des interactions sociales dans la production de la pauvreté.

La seconde phase, que Kanpur qualifie de période d'application et de débats, s'amorce au milieu des années 1980. Cette période en est une d'éloignement des questionnements concernant la distribution de la richesse. Les chercheurs œuvrent plutôt à appliquer, par exemple, les méthodes de mesure à un nombre toujours plus grand de pays autant au Nord qu'au Sud. Le même type de démarche a été mis de l'avant en ce qui concerne la mesure de l'inégalité au sein des foyers. Cette phase d'application et de débats se poursuit jusqu'au tournant du siècle.

Aujourd'hui, comme nous l'avons déjà relevé, le débat semble prendre un second souffle et c'est dans ce contexte que nous présentons dans la prochaine section les positions actuelles quant aux « alternatives » proposées, dont l'objectif est de contrer la montée en puissance de l'inégalitarisme et de l'accroissement des inégalités sociales.

Des propositions alternatives

En 1996, le *Boston Review* amorçait une réflexion critique concernant l'accroissement des inégalités. Le débat fut lancé par Richard B. Freeman. Ce dernier a interpellé un bon nombre d'économistes, autant de droite que de gauche. Freeman, s'insérant dans le paradigme de l'égalité des chances, propose un plan en cinq points cherchant à mettre en place une stratégie d'allègement de la pauvreté misant sur le relèvement des conditions de vie des populations les plus précaires.

En premier lieu, il propose de déplacer l'intervention concernant la redistribution d'une approche centrée sur les transferts de revenus vers une approche centrée sur le transfert d'actifs productifs. Il suggère, à cet effet, l'émission de « bons pour l'éducation » à l'ensemble de la population dès leur naissance, ce qui correspond plus ou moins à l'idée lancée, ici au Québec par l'ADQ¹². À ces mesures axées sur l'éducation, Freeman ajoute la nécessité d'un meilleur contrôle de la part des travailleurs sur leurs fonds de pensions, etc.

Le deuxième point du plan de Freeman propose de déplacer à un moment plus précoce de la vie, un bon nombre de transferts qui sont accordés normalement à la population plus âgée afin de maximiser les conditions de départ de chacun des individus.

Troisième point, l'auteur suggère d'instaurer un « social wage », que l'on pourrait assimiler à ce que proposent les partisans du revenu de citoyenneté. Comme avant-dernière proposition, Freeman encourage la croissance d'organisations citoyennes afin de contrer la perte de vitesse que vit le mouvement syndical depuis au moins deux décennies. En terminant, il suggère de s'attaquer prioritairement aux quartiers défavorisés des métropoles afin de reconstruire le tissu de solidarité qui s'y est étioilé en encourageant les initiatives locales et l'appropriation du pouvoir par ses citoyens.

Devant ces propositions, des économistes de notoriété ont répondu à l'appel. Krugman (1997) est sceptique devant l'enthousiasme de Freeman quant à la possibilité de rallier autant la droite que la gauche devant ces propositions. Piore (1997) reconnaît l'importance d'accroître les mécanismes d'appropriation du pouvoir et propose, à son tour, de promouvoir le bien commun afin de compléter la démarche de Freeman. Il ajoute que la lutte devra également se faire autour de la mise en place et de l'application de normes du travail, notamment en ce qui concerne le salaire minimum, l'assurance-chômage et l'emploi d'immigrants illégaux. Tobin (1997) revendique lui aussi la nécessité de mettre l'emphase sur le développement du capital humain. Cortes (1997) voit dans l'attention spéciale accordée aux zones marginalisées des grandes métropoles, une piste intéressante. Certains

¹² Programme politique de l'Action démocratique du Québec, « Pour un Québec responsable et prospère », printemps 2002, p. 41.

autres, plus radicaux, proposeront l'instauration d'une taxe sur la richesse ou encore sur le patrimoine (transfert en héritage).

Il n'est pas dans l'objectif de ce document de commenter ce genre de propositions. Nous les avons présentées afin de mettre en lumière les principaux débats ayant actuellement cours entre économistes, parmi lesquels se retrouvent quelques-uns des plus influents de la planète et qui, forcément, participent à l'orientation de la réflexion concernant la lutte aux inégalités sociales.

Par ailleurs, en Europe et en France plus spécifiquement, l'attention est surtout portée sur le renversement de la tendance dans l'opinion publique quant à la conception du type d'égalité qui est souhaitable. Bihr et Pfefferkorn (1995), s'interrogent sur la mauvaise presse accordée à la notion d'égalité. Pour eux, il est faux de confondre la notion d'égalité avec celle d'uniformité. L'égalité n'est pas synonyme d'inefficacité comme le martèlent les partisans de l'égalité des chances en opposition à ceux qui favorisent l'égalité des résultats. Selon ces chercheurs, il est tout aussi faux de faire l'amalgame entre égalité et l'aliénation de la liberté.

Pour contrer l'effet néfaste de cette méconnaissance que l'opinion publique a concernant la notion d'égalité, ces chercheurs français proposent donc de s'attarder à *un travail minutieux et informé de description et d'analyse des processus générateurs d'inégalités sociales (...) afin de porter remède à la méconnaissance persistante de ces inégalités qui compte parmi les raisons de son acceptation par ceux-là même qui les subissent*¹³.

Il s'agit là d'une piste de réflexion clé concernant les orientations qui guideront les activités de l'*Institut*, laquelle est pleinement fidèle à la démarche de Léa Roback. L'espace restreint dont nous disposons dans ce document nous oblige à survoler les débats actuels concernant les inégalités sociales. Mentionnons, qu'il est évident qu'une approche uniquement centrée sur l'analyse statistique est insuffisante à une compréhension juste du phénomène qui nous intéresse, tout comme l'est, de façon plus générale, l'approche privilégiant seulement l'analyse économique. Pour ces raisons, l'*Institut* se proposera d'enrichir cette discussion en proposant, en outre, une

¹³ Bihr et Pfefferkorn, p. 23.

démarche de recherche multipliant les angles d'approches provenant de champs académiques variés.

L'observation directe, les récits de vies et les entretiens sont donc des méthodes qualitatives à mettre à profit lorsque l'on étudie un phénomène aussi vaste que celui des inégalités sociales et il va de soi que ce type de démarche pourra également être mis de l'avant par le groupe de recherche comme le suggère Bihr et Pfefferkorn (1995), Tilly (2002) ou Diamond (2000).

4.0 CONSULTATION

Pour vérifier la pertinence et le bien fondé relatifs à la mise en place de l'Institut, nous avons réalisé une petite enquête auprès de professeurs-chercheurs ou de chercheurs représentants de centres de recherche impliquant directement des chercheurs du département de sociologie.

Organismes de recherche et chercheurs rencontrés

- Le **Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC)**, contacté par le biais de sa directrice Micheline Labelle.
- La **Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM (CESE)**, contacté par le biais de son titulaire Léo-Paul Lauzon.
- Le **Collectif de recherche sur l'itinérance (CRI)**, contacté par le biais d'une de ses responsables scientifiques, Shirley Roy.
- Le **Centre de recherche interuniversitaire sur les transformations et les régulations économiques et sociales (CRITÈRES)**, contacté par le biais d'un de ses membres, Victor Armory.
- Le **Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC)**, contacté par le biais d'un de ses directeurs, Dorval Brunelle.
- Le **Groupe de recherche sur l'opinion publique (GROP)**, contacté par le biais d'un de ses responsables, Pierre Drouilly.
- Le **Groupe de recherche sur les paradoxes de la pauvreté (GRPD)**, contacté par le biais de son directeur, Stephen Schecter.
- L'**Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM (IREF)**, contacté par le biais de Christine Corbeil.
- Le **Projet 3A (Recherches sur les Amériques)**, contacté par le biais de son responsable, Victor Armony.
- **Jean-Guy Lacroix**, professeur au département de sociologie de l'UQAM.
- **Jocelyne Lamoureux**, professeure au département de sociologie de l'UQAM.

Des rencontres informelles ont été réalisées entre les mois de juin et septembre 2002. À chaque chercheur, nous avons présenté un résumé du projet de création de l'ILRIS.

Chaque chercheur-e était invité à répondre à la grille suivante d'entrevue :

1. Quels sont vos commentaires sur la pertinence et la faisabilité d'un projet de création d'un Institut dont les travaux porteraient sur la question des inégalités sociales . Plus précisément, comment réagissez-vous ou envisagez-vous :
 - la structure de l'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales* ;
 - son programme d'activités ;
 - son mode d'organisation ;
 - son mode de partenariat ;
 - le partage des responsabilités incombant aux partenaires du projet ;
 - son financement.

2. Quelles sont vos suggestions et quel pourrait être votre apport ou celui de votre groupe de recherche à un tel projet :

Résultats de la consultation

Nous rapportons les principaux éléments d'information découlant des entrevues.

Pertinence du projet

L'idée de consacrer des efforts collectifs à la question des inégalités sociales est jugée très pertinente par l'ensemble des répondants.

Un chercheur a toutefois indiqué que le projet de l'ILRIS, tel que présenté, fait état d'un parti pris politique et d'un manque de « neutralité »...

Enfin, la proposition de nommer un tel lieu de recherche en l'hommage de Léa Roback apparaît tout à fait approprié aux personnes consultées.

Appui au projet

Si la pertinence fait consensus, l'appui direct au projet est plus nuancé. Par appui au projet nous entendons une volonté claire de participer ou de collaborer à la création de l'ILRIS. En fait, la majorité des personnes consultées disent vouloir collaborer au développement de l'ILRIS. Alors qu'une petite portion des personnes voit la création de l'ILRIS intéressante sans toutefois indiquer une volonté de collaborer avec un tel groupe de recherche.

Certaines réserves

Outre l'objection manifestée eu égard au caractère politique de l'ILRIS, deux autres réserves ont été identifiées.

La première porte sur l'intention de mettre sur pied un Institut. L'appellation Institut réfère à un statut particulier de groupe de recherche. Il s'agit d'une organisation qui regroupe des chercheurs de différentes unités d'une université et préférablement de plusieurs universités. L'approche y est multidisciplinaire et ne peut se limiter aux ressources d'un seul département.

La deuxième réserve est liée à la dynamique même qui prévaut actuellement au sein du département de sociologie de l'UQÀM. Cette dynamique est plus centrée sur le développement de noyaux de recherche fonctionnant de façon autonome les uns par rapport aux autres que sur un « environnement de travail » favorisant le regroupement ou le travail en commun.

Trois suggestion à considérer

Une première suggestion nous invite à mettre le projet ILRIS en veilleuse et d'attendre qu'un « environnement » plus favorable se présente au département. Le projet est vu comme une opportunité de rassembler et de mobiliser les ressources du département. Par contre, il importe de le lancer au moment qui serait le plus opportun pour garantir sa réussite.

Une deuxième suggestion invite à l'action sans brusquer les choses. Il est proposé de tenir au cours de la prochaine année un colloque d'une journée sur le thème des « inégalités sociales ». Un tel colloque, réalisé à partir de ressources du département, permettrait de tester de façon plus concrète la

proposition de travail. Différentes ressources pourraient collaborer à l'événement en traitant la question des inégalités sociales sous des angles complémentaires.

La troisième proposition rejoint la précédente et nous invite à laisser place au débat dans l'actualisation du projet ILRIS ». Pour que le projet rassemble et mobilise le plus de personnes, il importe que le contenu du projet soit réapproprié par ces dernières.

5.0 RETOMBÉES ANTICIPÉES DU PROJET

Les retombées envisagées par la mise en place de l'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales* sont multiples et diversifiées.

Pour la communauté en général, la mise en place de ce groupe de recherche permettra d'enrichir notre mémoire collective au sujet du patrimoine laissé par Léa Roback, pionnière du militantisme et ardente opposante devant toute forme d'injustice et d'inégalité sociale.

Au Québec, pour la communauté académique et le milieu de la recherche en général, la création d'un groupe de recherche prioritairement consacré à la question de l'inégalité sociale permettra de mieux coordonner l'effort dispersé des nombreux groupes s'interrogeant sur cette thématique. La création d'un lieu de diffusion concernant la recherche sur les inégalités sociales nous paraît nécessaire dans un contexte où les bouleversements entraînés par la mondialisation de l'économie, par le déclin de l'État-providence et par ce que certains appellent le passage à l'ère de l'information, sont nombreux et causent l'apparition de ce que l'on pourrait appeler « les nouvelles inégalités sociales ». Une réflexion critique est donc nécessaire et est déjà amorcée dans des pays tels la France, l'Allemagne ou même les États-Unis. La création d'un groupe de recherche sur les inégalités sociales, ici même à Montréal, permettrait de se mettre au diapason de la recherche qui est menée aux quatre coins de la planète.

Pour le département de sociologie de l'UQÀM, la mise en place de l'*Institut de recherche Léa Roback sur les inégalités sociales* permettra de faire le lien entre de nombreux groupes de recherche travaillant la question des inégalités sociales à partir d'orientations différentes. La création d'un groupe de recherche entièrement consacré à la question des inégalités sociales et privilégiant une approche pluridisciplinaire permettra d'éviter l'éparpillement de la recherche et servira à alimenter la synergie déjà existante entre les différents groupes de recherche du département. La mise en place de l'*Institut* représente aussi un positionnement sectoriel eu égard à une question fondamentale qui traverse les débats en sociologie depuis la naissance de la discipline.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Akoum, A. et Ansart, P., 1999. *Dictionnaire de Sociologie*, Le Robert, Edition du Seuil, Paris, 587 p.

Atkinson, A.B., Bourguignon, F. (éd.), 2000, *Handbook of Income Distribution*, North-Holland.

Beaud, Michel, 1997, *Le basculement du monde*, Paris, La Découverte.

Beck, Ulrich, 2001, (1^{ère} édition en allemand, 1986). *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, collection Alto, Aubier, Paris, 521 p.

Bihl, A. et Pfefferkorn, R., 1995. *Déchiffrer les inégalités*. Collection Alternatives-Économiques, Syros, Paris, 576 p.

Bourdon, R. et Bourricaud, F., 2000. *Dictionnaire critique de Sociologie*, Collection Quadrige, PUF, 736 p.

Chossudovsky, M., 1998. *La mondialisation de la pauvreté*, éditions Écosociété, Montréal, 248p.

Destremau, B. et P. Salama, 2002. *Mesures et démesure de la pauvreté*, Presse Universitaire de France, Paris 163 p.

Diamond, J., 2000. *De l'inégalité parmi les sociétés : Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, nrf essais, Gallimard, 482 p.

Dubet, F., 2000. *Les inégalités multipliées*, collection Intervention, Édition de l'aube, France, 70 p.

Dworkin, R., 1978. *Taking Rights Seriously*, 2e édition, Duckworth, Londres.

_____, 1985. *A Matter of Principle*, Harvard University Press, Cambridge, Mass.

- Ferreira, Pedro Miguel, 2000, *Wage Inequality and technology : An exploration Using the Theil Index and Indutry Estimations of Technology Intensity*, University technique de Lisbonne.
- Girod, R., 1984. *Les inégalités sociales*, Collection « Que sais-je? », Presse Universitaire de France, 127 p.
- Hurst, C. E., 2001 (4ème édition). *Social Inequality*, Allyn and Bacon, États-Unis, 436 p.
- Méda, D., 1999. *Qu'est-ce que la richesse ?* Collection « Alto », Aubiers, Paris, 423 p.
- Nagel, T., 1979. *Mortal Questions*, Cambridge University Press, Mass.
- Namer, G., 1999. *Le système social de Rousseau : De l'inégalité économique à l'inégalité politique*, Collection « Logiques sociales », L'Harmattan, Paris, 212 p.
- Nozick, R., 1974. *Anarchy, state and Utopia*, Blackwell, Oxford.
- _____, 1989. *The Examined Life*, Simon & Schuster, New York.
- Piketty, T., 1997, *L'économie des inégalités*, éditions La Découverte, collection « Repères », 1997.
- Rawls, J., 1971. *A Theory of Justice*, Harvard University Press, Cambridge, Mass.
- Sen, A. K., 1997. *On Economic Inequality*, Expanded edition, Clarendon Press, Oxford, 260 p.
- _____, 2000. *Repenser l'inégalité*, Collection « L'histoire immédiate », Édition du Seuil, Paris, 283 p.
- Simon, Jean-Pierre, 1991, *Histoire de la sociologie*, Paris, PUF, 676 p.
- Winter, G., 2002. *L'impatience des pauvres*, collection Science, histoire et société, Presse Universitaire de France, Paris, 296 p.

Articles

CANADIAN COUCIL ON SOCIAL DEVELOPMENT et UNITED WAY OF GREATER TORONTO. Non daté. *A Decade of Decline: Poverty and income inequality in the city of Toronto in the 1990s*. Rapport préparé par S. MacDonnell, F. Ratanshi, A. Jackson, S. Schetagne et P. Smith. Toronto. 90 p.

Dworkin, R., 1981. "What is equality? Part I Equality of Welfare", *Philosophy and Public Affairs*, Londres.

_____, 1987. "What is equality? Part III The place of Liberty", *Iowa Law Review*, no. 73, États-Unis.

Lee, M., avril 2002. "The Global Divide: Inequality in the world economy, *Canadian Centre for Policy Alternatives*, Volume 4, Number 2, Ottawa. 8 p.

Cortes, E. jr., décembre 96 - janvier 97. "What About Organizing?: A Response to Richard Freeman", *Boston Review*, 6 p.

Dupuy, J.P., 1996, *La philosophie sociale et politique face à la misère de l'exclusion*, dans Paugam, S., (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 52 à 65.

Freeman, R. B., décembre 96 - janvier 97. "Solving the New Inequality", *Boston Review*, 12 p.

Gee, E. M. et Prus, S. G., décembre 1998. « Income Inequality in Canada: A Racial Divide », dans Kalbach et Kalbach (eds), *Ethnicity in Canada: A Reader*, Toronto, 16 p.

Glazer, N., 2002. "Why Americans Don't Care about Inequality, *Seminar Series Mutidisciplinary Program: Inequality and Social Policies*, Harvard, 11 p.

Hartmann, H., décembre 96 - janvier 97. "A Response to Richard Freeman", *Boston Review*, 3 p.

- Heckman, J., décembre 96 - janvier 97. "Old Problems, New Despair: A Response to Richard Freeman", *Boston Review*, 2 p.
- Hellevic, O., 2000. "Debate on Inequality: A Less Biased Allocation Mechanism", *Acta Sociologica*, Vol. 43, pp.81-83.
- Kanpur, R., avril 2002. « Conceptual Challenges in Poverty and Inequality: One Development Economist's Perspectives », conférence donnée dans le cadre du *Cornell Conference on Conceptual Challenges in Poverty and Inequality*, 11 p.
- Kerstetter, S., 2001., "Behind the numbers: BC home to greatest wealth-gap in Canada", *Canadian Center for Policy Alternatives*, 4 p.
- Krugman, Paul, R., 20 octobre 2002, "For Richer", *New York Times*, late edition, section 6, page 62, colonne 1.
- Krugman, Paul. R., décembre 96 - janvier 97. "What Consensus: A Response to Richard Freeman", *Boston Review*, 3 p.
- Kuznets, S., mars 1955, « Economic Growth and Economic Inequality », *American Economic Review* 45-1, pp.1-28.
- Marshall, G. et Swift, A., 1999. "On the Meaning and Measurement of Inequality", *Acta Sociologica*, vol. 42, pp. 241-250.
- Morissette, R. Zhuang, X. et M. Drolet, février 2002. « L'évolution de l'inégalité de la richesse au Canada, 1984-1999 », *Statistiques Canada*, Document de travail no. 187, Ottawa.
- Nozick, R., 1973. "Distributive Justice", *Philosophy and Public Affairs*, no. 3.
- Piketty, Thomas, juillet 2001, « Income inequality in France, 1901-1998 », CPER discussion paper, n° 2876.
- Piore, M., décembre 96 - janvier 97. "Promoting the Common Good: A Response to Richard Freeman", *Boston Review*, 5 p.
- Piven, F., décembre 96 - janvier 97. "New Ideas : A response to Richard Freeman", *Boston Review*, 2 p.

- Rawls, J., 1958. "Justice as fairness", *Philosophical Review*, no. 67.
- Ringen, S., 2000. "Inequality and its Measurements", *Acta Sociologica*, Vol. 43, p. 84-85.
- Saez, Emmanuel, Vall, Michael, octobre 2002, « The Evolution of High-Income in Canada, 1920-2000 », mimeo, Berkeley.
- Shea, J., 2000, « Does Parents' Money Matter ? », *Journal of Public Economics*, 77 (2), pp. 155-184.
- Singh, A. et R. Dhumale, décembre 2000. "Globalization, Technology and Income Inequality: A Critical Analysis", *UNU World Institute for Development Economics Research*, Working papers no.210, Helsinki. 47 p.
- Tilly, C., mai 2000. "Relational origins of inequality", *Document de travail*, Columbia University, États-Unis.
- Tobin, J., décembre 96 - janvier 97. "A Liberal Agenda: A Response to Richard Freeman", *Boston Review*, 3 p.
- Weintraub, Irwin, 1994, « Fighting Environmental Racism: A Selected Annotated Bibliography », *Electronic Green Journal*, Issue 1.
- Wolff, E. N., février - mars 1996. « Time for a Wealth Tax? », *Boston Review*, 11 p.
- Wolfson, M.C. et Murphy, B. B. Avril 1998. « New Views on Inequality Trends in Canada and in the United States », *Monthly Labor Review*, Vol. 121, No. 4, Washington. 21 p.

Internetographie

Lardner, James, 2002, Finally Fit to Print:
<http://www.inequality.org/krugmanjl2.html>

Observatoire montréalais sur les inégalités sociales et de la santé. Depuis 1998. www.omiss.ca

Piketty, Thomas : séminaire sur les inégalités sociales : bibliographie :
pythie.cepremap.ens.fr/~piketty/Syll2002-2003.htm

À propos de Léa Roback

Anonsen, F. Automne 1986. « Léa Roback, plus de cinquante ans de militantisme », *Canadian woman studies : Les cahiers de la femme*, Vol. 7, no. 3, p. 105.

Lacelle, N. 1988. *Madeleine Parent, Léa Roback : Entretiens avec Nicole Lacelle*, Les éditions du remue-ménage, 181 p.

Lebœuf, Lucie. Octobre 1978. « Léa Roback ou comment l'organisation syndicale est indissociable de la vie de quartier », *Dossiers "Vie ouvrière"*, Vol. 28, no. 128, p. 461-470.

Pedneault, H. Mars 1983. « Entrevue avec Léa Roback : Propos d'une batailleuse », *La vie en rose*, No. 10, pp. 50-52.

Sophie Bissonnette. 1992. *Des lumières dans la grande noirceur* [video] .
Productions Contre-Jour, Montréal, 90 min.

Site web de la Fondation Léa Roback, www.fondationlearoback.org.htm .